

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LA PROMOTION DE LA LIGNE FERROVIAIRE
CAEN-SAINT-LO-RENNES (ADPCR)

Hôtel de Ville – BP 330
50010 SAINT-LO CEDEX

Monsieur Jean-Philippe DUPONT
Directeur Régional SNCF Région BRETAGNE
22 boulevard de Beaumont
BP 90527
35005 RENNES Cedex

Saint-Lô, le 23 septembre 2010

OBJET : Correspondance à RENNES vers CAEN.

Monsieur le Directeur Régional,

Du lundi au vendredi, le TER Bas-Normand n° 852855 RENNES-CAEN part de RENNES à 09:06. Si un usager souhaite aller de BREST à CAEN voici ce qui est proposé sur le site www.voyages-sncf.com :

05h34	BREST				
07h55	> 09h06	via RENNES GARE		55802	
					Durée : 06h33
				52885	
12h07	CAEN				

Or le TGV n° 8618 partant de Brest à 06:37 arrive à Rennes à 09:00 mais la correspondance n'est pas assurée du fait du délai de 10 minutes exigé entre deux trains.

Vu le faible nombre de trains circulant entre les deux capitales régionales il est indispensable que le maximum de correspondances soit recherché afin de les rendre attractifs.

Aussi, l'objet de ce courrier est de vous demander de bien vouloir accepter que la correspondance soit assurée entre le TGV n° 8618 et le TER 852855. Actuellement, même si en réalité la relation peut se faire si le TGV est à l'heure, il n'est pas possible d'acheter un titre de transport de bout en bout ce qui oblige le voyageur à prendre deux billets en lui faisant perdre l'avantage de la dégressivité tarifaire tout en n'ayant pas la certitude que la liaison soit assurée.

En espérant une suite favorable à notre requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Yves COLAS

Président de l'ADPCR